



mrc
La Haute-Yamaska

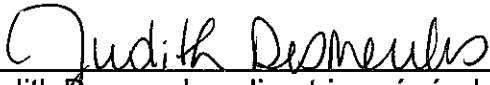
AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 17 décembre 2014, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2014-276 déterminant la contribution de chaque organisme pour le service de connexion Internet du réseau de fibre optique et abrogeant le règlement numéro 2013-267.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Granby, province de Québec, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de décembre deux mille quatorze (2014).



Judith Desmeules, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe